



AGRÉMENT «PRO AM» 2017

Pourquoi agréer son Pro Am PGA France :

- Associer votre compétition à une structure institutionnelle du golf
- Communiquer spécifiquement auprès des 1400 pros PGA et/ou des 12000 amateurs du Club PGA
- Augmenter la visibilité de votre épreuve à travers les médias
- Bénéficier du respect du cahier des charges de l'épreuve par les professionnels
- Développer le nombre de participants de votre Pro Am



L'agrément PGA France

Communiquez auprès des **1500 pros PGA**

Figurez au **calendrier des « Pro Am » Agréés** visible sur le site internet PGA France.

Profitez en pour publier vos résultats et vos photos.

Communiquez auprès des **1500 pros membres PGA France** à travers deux e-news.

Utilisez **le logo PGA France « Pro Am agréé »** pour tous les produits liés à l'évènement.

L'agrément Club PGA France

Communiquez auprès des **1500 pros PGA et des 12 000 amateurs membre du club PGA**

Augmentez votre visibilité en intégrant le **calendrier des « Pro Am » Agréés** visible sur le site internet du Club PGA. Profitez en pour publier vos résultats et vos photos.

Communiquez auprès des **12 000 amateurs du Club PGA** à travers deux e-news.

Inserez votre épreuve dans le calendrier des « Pro Am » publié dans le numéro de **Practice du mois de mai**.



L'agrément PGA France

Tarif Agrément PGA France

PRO AM sur une journée	PRO AM sur plusieurs journée
100€ HT	250€ HT

Tarif Agrément Club PGA

PRO AM sur une journée	PRO AM sur plusieurs journée
250€ HT	650€ HT

Pour les organisateurs ayant plus de trois «Pro-Am» dans l'année, un tarif peut être envisagé sous certaines conditions.

Cahier des charges

ARTICLE 1

Pour obtenir l'agrément de PGA France, sous réserve d'acceptation du dossier, l'organisateur devra verser :
Pro am sur une journée : 100€ HT / Pro am sur plus d'une journée : 250€ HT

Pour les organisateurs ayant plus de trois pro-Ams dans l'année, un tarif peut être envisagé, sous certaines conditions. Le règlement de la prestation « pro Am agréé PGA France » sera effectué par chèque à l'occasion de la validation de l'agrément. La facturation par PGA France est définitivement acquise même si le pro Am venait à être ultérieurement annulé, et ce pour quelques raisons que ce soit.

ARTICLE 2

L'organisateur s'engage à respecter le règlement du circuit professionnel 2017. Tous les pros participants devront être membres PGA France. L'organisateur s'engage à envoyer la liste des pros participants par email (y.bechu@pgafrance.org) à la PGA France pour vérification 15 jours avant la compétition. Les professionnels étrangers sont acceptés sur présentation d'un justificatif d'appartenance à une PGA reconnue par la PGA of Europe.

ARTICLE 3

A date identique PGA France n'accordera son agrément qu'à une seule épreuve dans un rayon de 100 km, la priorité étant donnée à l'ancienneté d'agrément de l'épreuve.

ARTICLE 4

L'organisateur s'engage à régler les joueurs au maximum 20 jours après l'épreuve.

ARTICLE 5

Les gains minimums pour les pros devront être les suivants :

	Enseignant	Joueur pro ayant une catégorie active sur un circuit reconnu
Pro-Am sur 1 ou 2 jours	200€ / jour	300€ / jour
Pro-Am de 3 jours et plus	180€ / jour	250€ / jour

ARTICLE 6

PGA France s'engage à ce que les pros respectent les obligations suivantes :

- Etre présent à la remise des prix, ou avoir fourni un courrier d'excuses lors du recording en cas d'empêchement majeur.
- Avoir une tenue vestimentaire correcte, et un matériel en bon état.
- Etre ponctuel.
- Ne pas fumer, spécialement devant les enfants.

Tout manquement à ces règles pourra faire l'objet d'une intervention de la commission de discipline à la demande écrite de l'organisateur.

ARTICLE 7

PGA France garantit le plan média suivant :

- Présentation et présence de chaque événement sur le site internet de PGA et ou du Club PGA via les liens fournis par les organisateurs
- Envoi de 2 e-mailings (plus de 1400 adresses) à l'ensemble des pros membres PGA et ou du Club PGA France
- PGA France autorise l'utilisation de son logo « Pro-Am agréé » pour tous les produits liés à l'événement.
- Opération presse insertion du calendrier des pro-Ams ayant le double agrément PGA / Le Club PGA 2017 sur le magazine Practice du mois de mai 2017.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR POUR UN PRO-AM

je soussigné(e) Représentant :

Adresse de l'organisation :

Site web organisateur ou de l'épreuve :

Reconnait avoir pris connaissance du règlement du circuit professionnel 2017 ainsi que du cahier des charges des « Pro-Am » agréés 2017 et m'engage à les respecter dans leur intégralité et demande pour son épreuve l'agrément :

PGA France Club PGA + PGA France

Nom de l'épreuve :

Lieu Date :

Nombre de tours : 1 2 3 4

Type de dotations (rayer la mention inutile) : Gain de tournoi Prime de départ

Si gain de tournoi, montant du gain minimum€ Si prime de départ, montant de la prime individuelle :

Merci de joindre à cet engagement le règlement sportif et le breakdown prévu pour cette épreuve.

Fait à : Le :

Signature :

Cadre réservé à la PGA France

Reçu le :

Epreuve : Agréée PGA Agréée Club PGA + PGA France Agrément n°2017/.....

Non Agréée motif :

retourné à l'organisateur le :

Cachet :



LA RÉFÉRENCE EN GOLF

Contact

YVES BECHU

Directeur Exécutif

PGA FRANCE

2 Avenue du Golf
78280 Guyancourt

Téléphone: +33(0)1 34 52 08 46

Fax : +33(0)1 30 57 47 04

Email : y.bechu@pgafrance.org